

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 12563
Numéro SIREN : 483 185 807
Nom ou dénomination : SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2020 sous le numéro de dépôt 58751



20200587512020

DATE DEPOT : 12/08/2020

N° DE DEPOT : 58751

N° GESTION : 2005B12563

N° SIREN : 483185807

DENOMINATION : SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

ADRESSE : 43 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

MILLESIME : 2020

Gretfe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

14 AOUT 2020

Sous le N° : 058751

*Certifié conforme à l'original
par le Directeur Général*

SoftBank
Robotics

COMPTES ANNUELS
SOFTBANK ROBOTICS EUROPE S.A.
EXERCICE CLOSURE AU 31/12/2020

I. BILAN AU 31/03/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/03/2020	Net 31/03/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	68 063 940	60 686 225	7 377 715	6 483 421
Concessions, brevets et droits similaires	8 801 700	5 908 394	2 893 306	3 200 304
Fonds commercial	543 541	543 541	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8 938 791		8 938 791	16 386 138
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	9 231 827	8 449 697	782 130	1 049 496
Autres immobilisations corporelles	6 481 133	4 808 852	1 672 281	2 286 072
Immobilisations en cours	466 066		466 066	302 888
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	601 922		601 922	601 922
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 218 103		1 218 103	1 217 615
ACTIF IMMOBILISE	104 347 023	80 396 709	23 950 314	31 527 856
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	10 872 474	8 191 261	2 681 213	6 531 147
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 760 402	111 694	4 648 708	11 521 800
Marchandises				
AVANCES, ACOMPTES VERSES	665 423		665 423	709 215
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 376 630	331 905	7 044 725	11 282 648
Autres créances	28 570 014		28 570 014	25 585 766
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 262 742		6 262 742	6 618 204
Disponibilités	4 772 590		4 772 590	3 577 902
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 379 200		2 379 200	2 419 026
ACTIF CIRCULANT	65 659 475	8 634 860	57 024 615	68 245 708
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	107 850		107 850	55 538
TOTAL GENERAL	170 114 348	89 031 569	81 082 779	99 829 102

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 31/03/2020	Exercice 31/03/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 74 048 231)	74 048 231	74 048 231
Primes d'émission, de fusion, d'apport	74 579 906	74 579 906
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-109 414 847	-79 016 672
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-32 539 824	-30 398 175
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 673 466	39 213 290
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	511 850	1 061 850
AUTRES FONDS PROPRES	511 850	1 061 850
Provisions pour risques	1 938 842	1 930 023
Provisions pour charges	56 655	51 761
PROVISIONS	1 995 497	1 981 784
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	3 234 306	6 557 306
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	105 395	432 290
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 624 435	10 170 077
Dettes fiscales et sociales	8 053 410	7 094 415
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 723	
Autres dettes	48 906 996	27 222 587
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 909 724	6 001 397
DETTES	71 862 989	57 478 072
Ecart de conversion passif	38 977	94 106
TOTAL GENERAL	81 082 779	99 829 102

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2020

Rubriques	Exercice 31/03/2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	31/03/2019
Ventes de marchandises	8 268	667 573	675 841	1 577 607
Production vendue de biens	451 848	29 939 144	30 390 992	25 016 534
Production vendue de services	619 026	12 973 418	13 592 444	11 288 677
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 079 142	43 580 135	44 659 277	37 882 816
Production stockée				
Production immobilisée			8 374 206	12 574 128
Subventions d'exploitation			577 363	357 545
Repenses sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			828 923	2 094 871
Autres produits			767 179	475 034
PRODUITS D'EXPLOITATION			55 204 948	53 384 396
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 241 383	2 689 398
Variation de stock (marchandises)			6 761 397	4 323 466
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 306 553	6 340 108
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			784 716	1 895 885
Autres achats et charges externes			22 250 963	30 305 254
Impôts, taxes et versements assimilés			1 474 419	1 393 325
Salaires et traitements			20 791 714	20 476 595
Charges sociales			9 559 120	10 616 247
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 689 341	7 358 077
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 340 846	976 692
Dotations aux provisions			578 301	749 401
Autres charges			490 262	529 451
CHARGES D'EXPLOITATION			87 269 015	89 653 899
RESULTAT D'EXPLOITATION			-32 064 067	-36 269 503
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			5 436	-8 106
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 436	-91 469
Reprises sur provisions et transferts de charges				77 661
Différences positives de change				5 702
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 097 790	460 023
Dotations financières aux amortissements et provisions			68 873	
Intérêts et charges assimilées			1 028 917	460 023
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-1 092 354	-468 129
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-33 156 421	-36 737 632
PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 991 099	140 000
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				140 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 991 099	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			12 294 145	908 764
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5 522 372	32 143
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			6 771 773	876 621
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-6 303 046	-768 764
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-6 919 643	-7 108 221
TOTAL DES PRODUITS			61 201 483	53 516 290
TOTAL DES CHARGES			93 741 307	63 914 465
BÉNÉFICE OU PÉRTE			-32 539 824	-30 398 175

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	4.1. CAPITAUX PROPRES	17
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6	<i>Composition du capital social</i>	<i>17</i>
2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	8	<i>Tableau de variation des capitaux propres .</i>	<i>17</i>
2.2. MALI TECHNIQUE	9	<i>Affectation du résultat</i>	<i>17</i>
2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9	4.2. ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	18
2.4. STOCKS	9	4.3. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES.....	19
2.5. CREANCES	10	4.4. AVANCES CONDITIONNEES.....	20
2.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10	4.5. CHARGES A PAYER.....	20
2.7. OPERATIONS EN DEVISES	10	4.6. COMPTES DE REGULARISATION	20
2.8. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	10	5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	21
2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	5.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	21
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	12	5.2. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	21
3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	12	5.3. RESULTAT FINANCIER.....	22
<i>Tableau de mouvement des immobilisations</i>	<i>12</i>	5.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	23
<i>Tableau des amortissements et dépréciations.....</i>	<i>13</i>	5.5. IMPOT SUR LES BENEFICES	23
<i>Frais de développement.....</i>	<i>13</i>	<i>Ventilation de l'impôt.....</i>	<i>23</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles (hors Frais de développement).....</i>	<i>14</i>	<i>Accroissement et allègements de la dette future d'impôt.....</i>	<i>24</i>
3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	14	6. INFORMATIONS DIVERSES.....	25
<i>Tableau de mouvement des immobilisations financières</i>	<i>14</i>	6.1. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	25
3.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ...	15	6.2. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	25
3.4. COMPTES DE REGULARISATION	16	6.3. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	25
3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	16	6.4. ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	25
3.6. ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS	16	6.5. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	26
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	17	6.6. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	26
		6.7. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	26

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

• Epidémie de Covid-19

Le développement de l'épidémie de covid-19 à l'échelle mondiale a nécessité une adaptation rapide de la Société. Pour mémoire, le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclare l'urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, elle qualifie le Covid-19 de pandémie.

La Société a alors mis en place une cellule de crise afin d'anticiper et traiter les difficultés rencontrées pendant cette période de crise sanitaire. Afin d'éviter la propagation de l'épidémie et assurer la sécurité de ses collaborateurs, la Société les a incités à télétravailler dès le 11 mars 2020. A compter du 17 mars, à la suite des annonces du Président de la République, la Société a choisi de fermer son établissement dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et a adapté son activité comme suit :

- d'une part, en mettant en place l'activité partielle pour certains de ses collaborateurs non-éligibles au télétravail (services Repair, repair logistics, stocks),
- d'autre part, en imposant le recours au télétravail pour tous les autres collaborateurs.

Le Gouvernement Français quant à lui a publié le 24/04/2020 la loi instaurant un état d'urgence sanitaire introduisant des restrictions ayant des conséquences importantes sur les déplacements et l'activité économique.

• Démision du Directeur Général de son contrat de travail

La Société ayant trouvé un remplaçant au poste de CTO HW, le Directeur Général a décidé de démissionner de son poste le 31 mars 2020 pour se consacrer uniquement à son mandat social.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cadre général

Les états financiers au 31 mars 2020 de la société Softbank Robotics Europe sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable, correspondant au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- existence d'un marché sur lequel la société pourra vendre les solutions développées,
- probabilité que les avantages futurs bénéficieront à la société,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation, pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2020, est retenu compte tenu du soutien apporté jusqu'au 31 mars 2021, par l'actionnaire.

Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Softbank Robotics Europe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les frais de R&D et les stocks (dont l'évaluation est basée sur le business plan établi en collaboration avec le Groupe) et l'évaluation des provisions, notamment pour garantie et bonus.

Exemption de comptes consolidés

L'obligation d'établissement et de publication de comptes consolidés pèse sur les sociétés commerciales qui contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou qui exercent une influence notable sur celles-ci (c. com. art. L. 233-16) et dont l'ensemble constitué par la société et les entreprises qu'elle contrôle dépasse, pendant deux exercices successifs, une taille déterminée par référence à deux des trois critères suivants (c. com., art. R. 233-16) :

- 24 m€ pour le total de bilan,
- 48 m€ pour le chiffre d'affaires,
- 250 pour le nombre moyen de salariés.

Du fait du dépassement depuis 2 exercices consécutifs d'au moins 2 des 3 seuils, la société a eu l'obligation de présenter pour la première fois, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des comptes consolidés.

Or, depuis le 1^{er} avril 2016, un changement majeur de périmètre s'est opéré : la Société ne détient plus qu'une filiale située en Chine : Aldebaran Robotics (Shanghai), Trading Co., Ltd, dont la dénomination sociale a changé en Softbank Robotics China Co. Ltd.

Le code de commerce (art. L. 233-17-1) prévoit une exemption d'établissement de comptes consolidés ainsi que d'un rapport de gestion du groupe lorsque la ou les entreprises contrôlées, individuellement ou collectivement, présentent « un intérêt négligeable par rapport à l'objectif défini à l'article L. 233-21 ».

Compte tenu du caractère négligeable de la filiale chinoise, tant en termes contributif au chiffre d'affaires, au résultat qu'au bilan, la société Softbank Robotics Europe SAS se trouve dans un cas d'exemption d'établissement de comptes consolidés au 31 mars 2020 comme au 31 mars 2019.

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les taux les pratiqués sont les suivants :

- Frais de recherche et développement :	2 à 4 ans,
- Brevet :	1 à 5 ans,
- Prototype :	2 à 3 ans,
- Logiciel :	1 à 5 ans.
- Agencement des constructions :	5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels :	3 à 5 ans,
- Matériel de bureau :	3 à 10 ans,
- Matériel informatique :	3 ans,

Les frais de recherche et développement portés à l'actif remplissent les conditions suivantes :

- le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- les projets présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- les coûts de chaque projet sont distinctement établis.

La valeur d'entrée dans le patrimoine des frais de recherche et de développement est déterminée selon le coût de production. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de recherche et de développement sont amortis à compter de la date de mise en service, selon un plan linéaire et un délai maximal de 3 ans.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisation en cours. Ils ne sont pas amortis mais font néanmoins l'objet d'un suivi qui peut donner lieu, le cas échéant, à une provision pour dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage qui est constituée lorsque cette dernière est inférieure à l'autre énoncée.

2.2. Mali technique

Conformément au règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2016, le mali technique comptabilisé dans le poste « Fonds commercial » a été analysé par la société pour identifier les actifs sous-jacents auxquels l'affecter.

Ce mali technique d'un montant de 544 milliers d'Euros issu de la fusion avec la société GOSTAI a ainsi été rattaché au sous-jacent « fonds de commerce ».

Pour rappel, il a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2014 qui a conduit à le déprécier en totalité.

2.3. Immobilisations financières

a) Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce qu'une entité accepterait de payer pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

b) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour les stocks de composants, est la méthode CUMP.

En complément des frais ci-dessus, le stock de production en cours a été valorisé en prenant en compte le coût de main d'œuvre directe inhérente à ces productions.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée pour tenir compte de l'obsolescence des produits, ainsi que d'une rotation lente de ceux-ci.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- Pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;
- Pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

2.7. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Suite à la mise en application du règlement ANC 2015-05, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017, les pertes et gains de change réalisés lors des règlements relatifs à des créances et dettes, historiquement comptabilisés au niveau du résultat financier, sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations les ayant générés.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2.8. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.9. Provisions pour risques et charges

Un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

Dans le cours normal de ses activités, la société est impliquée dans un certain nombre de litiges, soit en règlement amiable, soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter

de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut-être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

L'indemnité pour départ à la retraite a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet d'actuaire externe. Cette évaluation, au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme, est déterminée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

La société a constitué au titre de la garantie offerte d'un an sur ses produits, une provision de 636 milliers d'Euros destinée à couvrir le risque de retours. Cette provision est basée sur une approche statistique en fonction de la meilleure estimation du risque de retour, fonction des expériences passées.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau de mouvement des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2019	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2020
- Frais de développement	56 562 738	11 501 202		68 063 940
- Autres immobilisation incorporelles	30 450 424	9 236 084	21 402 476	18 284 032
Immobilisations incorporelles	87 013 162	20 737 286	21 402 476	86 347 972
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	9 074 541	169 926	12 640	9 231 827
- Installations générales, agencements et aménagements divers	4 078 283	5 069		4 083 352
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 390 684	23 349	16 252	2 397 781
- Immobilisations corporelles en cours	302 888	173 179	10 001	466 066
Immobilisations corporelles	15 846 396	371 523	38 893	16 179 026
TOTAL	102 859 558	21 108 809	21 441 369	102 526 998

Tableau des amortissements et dépréciations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2019	Augmentations	Diminutions ou reprises	Au 31/03/2020
- Frais de développement	50 079 314	10 606 911		60 686 225
- Autres immobilisation incorporelles	4 801 767	5 186 072	4 079 445	5 908 394
Immobilisations incorporelles	54 881 081	15 792 983	4 079 445	66 594 619
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	8 025 045	434 466	9 814	8 449 697
- Installations générales, agencements et aménagements divers	2 110 165	417 233		2 527 398
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau informatique, mobilier	2 072 730	224 104	15 380	2 281 454
Immobilisations corporelles	12 207 940	1 075 803	25 194	13 258 549
TOTAL	67 089 021	16 868 786	4 104 639	79 853 168

Frais de développement

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/03/2019	Augmentations	Transferts	Diminution	Valeur Brute au 31/03/2020
Frais de R&D activés	56 562 738		11 501 202		68 063 940
Amortissements	-50 079 314	-14 686 356		-4 079 445	-60 686 225
Frais de R&D - immos en cours	21 686 534	8 351 579	-11 501 202	9 598 120	8 938 791
TOTAL	28 169 958	-3 334 777	0	5 518 675	16 318 506

Les frais de recherche et développement activés sont liés à l'amélioration de la qualité et de la performance des robots existants tant du point de vue du hardware que du software.

A la clôture, une analyse de marge brute dégagée par les ventes de robots a été menée par le management afin de justifier la valeur nette comptable des frais de R&D au 31 Mars 2020. Ces analyses ont été effectuées sur la base des données budgétées, établies en collaboration avec le Groupe. Ces analyses ont conduit à la comptabilisation d'une dépréciation à hauteur de 2,1m€.

Autres immobilisations incorporelles (hors Frais de développement)

Les autres immobilisations incorporelles nettes (hors Frais de développement) se décomposent de la façon suivante :

- Modèles et brevets : 2 707 058 euros.
- Logiciels : 186 248 euros.
- Fonds commercial, issu du mali technique dégagé par la fusion avec Gostaj, rétroactive au 01/01/2012, pour 543 542 euros. Ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation à 100% au 31 décembre 2014.

3.2. Immobilisations financières

Tableau de mouvement des immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chifres exprimés en euros	Valueur Brute au 31/03/2019	Augmentations	Diminutions	Valueur Brute au 31/03/2020	Provision	Valueur Nette au 31/03/2020
- Participations évaluées par mise en équivalence						
- Autres participations	601 922			601 922		601 922
- Autres titres immobilisés						
- Prêts et autres immobilisations financières	1 217 615	25 688	25 200	1 218 103		1 218 103
TOTAL	1 819 537	25 688	25 200	1 820 025	0	1 820 025

3.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 39 543 949 euros en valeur brute au 31/03/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	1 218 103	0	1 218 103
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	1 218 103		1 218 103
ACTIF CIRCULANT :	38 325 846	16 116 964	22 208 882
Clients douteux	331 905		331 905
Clients	7 044 725	7 044 725	
Personnel et comptes rattachés	46 043	46 043	
Organismes sociaux	0		
Etat : impôts et taxes diverses	28 412 283	6 535 306	21 876 977
Groupe et associés	0		
Débiteurs divers	111 690	111 690	
Charges constatées d'avance	2 379 200	2 379 200	
TOTAL	39 543 949	16 116 964	23 426 985
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

Les impôts et taxes comprennent notamment des créances de CIR pour 26 112 643 euros et de CICE pour 1 518 921 euros.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Produits à recevoir d'exploitation : 67 298 euros,
- Intérêts courus à recevoir : 166 778 euros,
- Facture à établir : 1 658 708 euros.

3.4. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 379 200 euros et sont uniquement composées de charges d'exploitation.

3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comptabilisées sont essentiellement composées de comptes à terme pour un montant de 6 262 742 euros dont 6 123 930 de titres nantis.

3.6. Etat des provisions pour dépréciation des actifs

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2019	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2020
- Dépréciation des frais de R&D capitalisés	5 518 674	2 100 000	5 518 674	2 100 000
- Dépréciation du fonds commercial	543 541			543 541
- Stocks	5 126 044	3 176 911		8 302 955
- Créances et valeurs mobilières	167 970	163 935		331 905
TOTAL	11 356 229	5 440 846	5 518 674	11 278 401

La provision pour dépréciation des frais de R&D immobilisés couvre la perte de valeur identifiée dans le cadre des analyses effectuées – cf. § sur les Frais de développement.

L'augmentation de la provision pour dépréciation de stock correspond principalement à une provision pour rotation lente calculée sur la base des dernières hypothèses de production.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social d'un montant de 74 048 231 euros, se décompose en 74 048 231 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Tableau de variation des capitaux propres

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2019	Affectation des Résultats	Augmentation	Diminution	Au 31/03/2020
Capital	74 048 231				74 048 231
Primes d'émission	74 579 906				74 579 906
Report à nouveau	-79 016 671	-30 398 176			-109 414 847
Résultat de l'exercice N-1	-30 398 176	30 398 176			0
Résultat de l'exercice	0		-32 539 824		-32 539 824
Dividendes	0				0
TOTAL	69 215 230	0	-32 539 824	0	66 675 406

Conformément aux décisions des associés du 24 juin 2019, Le résultat 2019 a été intégralement affecté en report à nouveau.

Affectation du résultat

Affectation du résultat	Montants
Report à nouveau de l'exercice précédent	-79 016 672
Résultat de l'exercice précédent	-30 398 175
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	-109 414 847
Affectation aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-109 414 847
TOTAL DES AFFECTATIONS	-109 414 847

4.2. Etat des provisions pour risques et charges

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2020
- Litige	1 294 353	592 328	472 425		1 414 256
- Garantie clients	635 670	519 264	699 222		455 712
- Amendes et pénalité	0				0
- Pertes de change	0	68 874			68 874
- Pensions et obligations similaires	51 760	59 037	54 142		56 655
- Impôts	0				0
- Renouvellement des immobilisations	0				0
- Autres provisions pour risques et charges	0				0
TOTAL	1 981 783	1 239 503	1 225 789	0	1 995 497

4.3. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	0			
à plus d'1 an à l'origine	0			
Emprunts et dettes financières diverses	3 339 701	3 339 701		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 624 435	8 624 435		
Personnel et comptes rattachés	4 271 157	4 271 157		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 065 649	3 065 649		
Etat et autres collectivités publiques :	0			
Impôts sur les bénéfices	0			
Taxe sur la valeur ajoutée	4 573	4 573		
Obligations cautionnées	0			
Autres impôts et comptes rattachés	712 031	712 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 723	28 723		
Groupe et associés	48 883 252	48 883 252		
Autres dettes	23 744	23 744		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie	0			
Produits constatés d'avance	2 909 724	2 909 724		
TOTAL	71 862 989	71 862 989	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 873 000			

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent notamment le financement par la BPI des crédits d'impôts recherche et du CICE des années 2016 pour un montant de 3 234 306 euros.

4.4. Avances conditionnées

Des avances conditionnées, pour un montant de 511 850 euros, intégralement souscrites auprès d'OSEO, font l'objet de conditions de remboursements dont les modalités trouveront leur dénouement conformément aux conventions passées.

4.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se décompose de la manière suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2020	Exercice 31/03/2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 309 506	8 196 365
Dettes fiscales et sociales	6 152 713	5 581 275
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
DETTES	11 462 219	13 777 640

4.6. Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 909 724 euros et sont uniquement composés de produits d'exploitation.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 31/03/2020	%
France	1 079 142	2,42%
Europe et Moyen Orient (hors France)	8 444 967	18,91%
Japon	22 192 076	49,69%
Asie (hors Japon)	6 967 498	15,60%
Ameriques	5 975 594	13,38%
Chiffre d'affaires	44 659 277	100,00%

5.2. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 180 000 euros.

5.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – 1 092 354 euros et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2020	Exercice 31/03/2019
PRODUITS FINANCIERS	5 436	-8 107
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	5 436	-91 469
Reprises sur provisions et transferts de charges		77 661
Différences positives de change		5 701
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 097 790	460 023
Dotations financières aux amortissements et provisions	68 873	
Intérêts et charges assimilées	1 028 917	460 023
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-1 092 354	-468 130

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -6 303 046 euros s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2020	Exercice 31/03/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 991 099	140 000
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		140 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 991 099	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 294 145	908 764
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 522 372	32 143
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 771 773	876 621
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6 303 046	-768 764

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- o La sortie pour mise au rebut d'immobilisations pour 5 522 372 euros – correspondant principalement au projet Roméo – et la reprise de provision pour le même montant ;
- o Une dotation exceptionnelle aux amortissements de 4 079 445 euros - couvrant la partie des travaux de R&D effectués qui ne sera finalement pas intégrée dans la version finale du produit, suite à l'évolution du scope des projets sur Pepper.
- o Une provision de 2 100 000 euros, qui fait suite au test d'impairment réalisé à la clôture sur les frais de recherche et développement.

5.5. Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-33 156 421		-33 156 421
Résultat exceptionnel	-6 303 046		-6 303 046
Participation des salariés			
Crédit impôt recherche	6 919 643		6 919 643
TOTAL	-32 539 824	0	-32 539 824

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'imposition de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 82 129 437 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissement de la dette future d'impôts liés :	
- aux amortissements dérogatoires	
- aux provisions pour hausse des prix	
- aux plus-values à réintégrer	
- à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	0
Allègements de la dette future d'impôts liés :	
- aux provisions pour congés payés	
- aux provisions et charges à payer non déductibles	485 595
- à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	485 595
C. Déficits reportables	246 388 312
D. Moins-values à long terme	0
Montant de la créance future	82 129 437
(A - B - C - D) * 33 1/3%	

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif n'a été identifié.

6.2. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, d'une durée de 12 mois, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Effectif	Exercice 31/03/2020	Exercice 31/03/2019
Cadres	315	313
Agents de maîtrise, techniciens et employés	45	50
Ouvriers		
TOTAL	360	363

6.3. Droit individuel à la formation

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

6.4. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 56 655 euros au 31 mars 2020.

L'estimation de la provision pour départ à la retraite s'effectue de façon prospective, prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans, en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel).
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèses de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisible du personnel de 13,67% et taux de charges sociales de 48%).
- Taux d'actualisation : 1,53%.

6.5. Liste des filiales et des participations

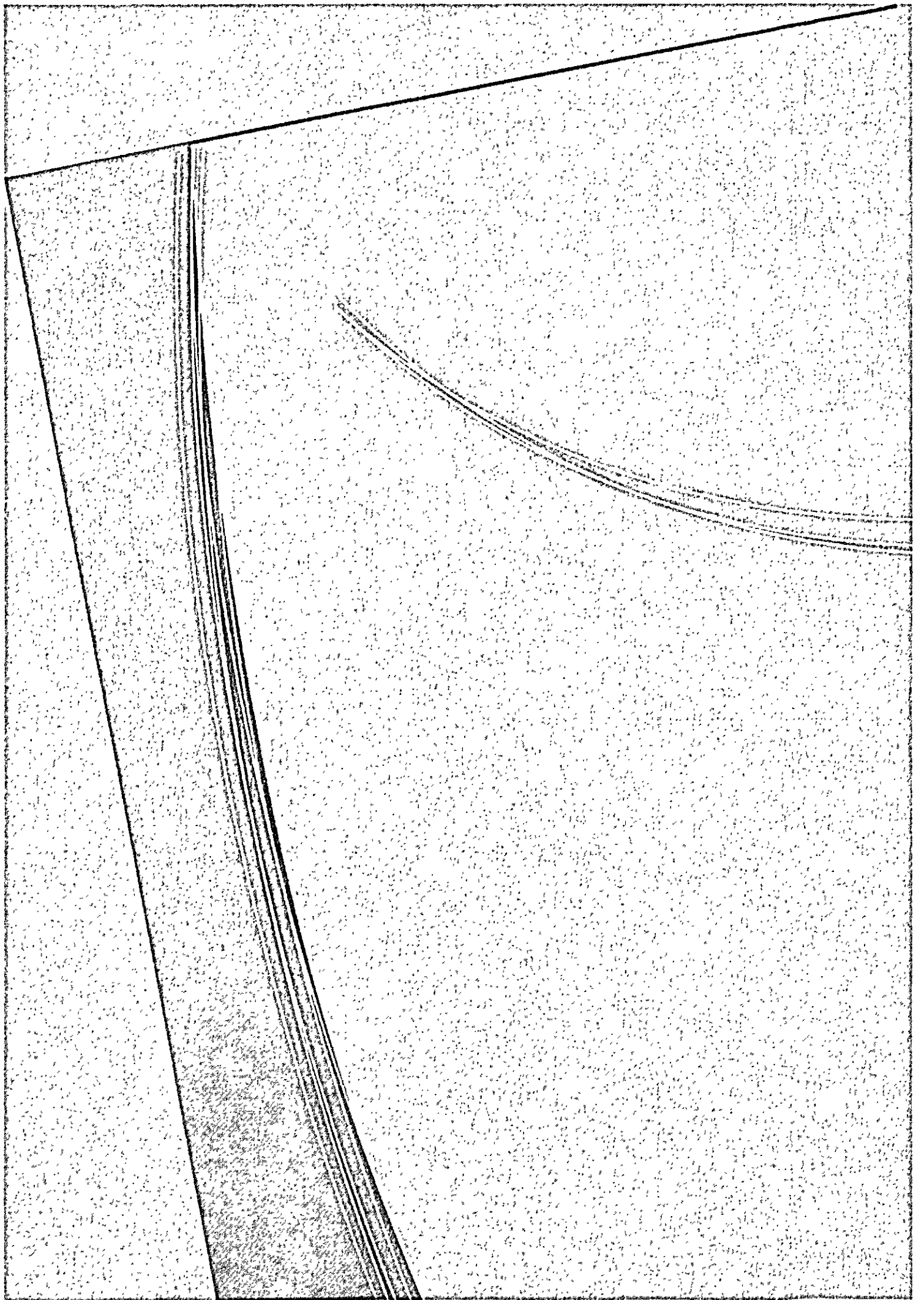
Sociétés concernées	Devise	Capital	Capitaux propres y compris résultat	Quote-part du capital détenue	Résultat net du dernier exercice clos
Aldebaran Robotics (Shanghai) Trading CO., Ltd. - au 31 Décembre 2019	CNY	1 773 186	6 515 510	100%	1 837 792
Soit en Euro (taux de change de 7,8088 de la banque centrale Chinoise)	EUR	227 075	834 380	100%	235 349

6.6. Rémunération des organes d'administration

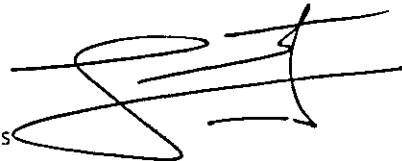
La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

6.7. Engagements financiers

Engagements donnés	Montants
Liés aux locations :	
- Nantissement DAT en garantie de loyer Nouvel Air	6 123 930
	6 123 930



*Certifié conforme à l'original
par le Directeur Général*



SOFTBANK ROBOTICS EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 74 048 231 euros
Siège social : 43 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris
483 185 807 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT DU PRÉSIDENT A LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS ARRETE AU 2 JUILLET 2020
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION ÉCRITE DU 15 JUILLET 2020

Chers Associés,

Conformément aux dispositions des articles 21 et suivants des statuts de la Société, vous voudrez bien trouver ci-après les décisions pour lesquelles je souhaite recueillir votre avis dans le cadre de la présente consultation écrite à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2020
 - Rapport du président incluant le rapport de gestion
 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
 - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;
3. Dépenses et charges non déductibles ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Pouvoirs pour formalités

EXEMPTION DE COMPTES CONSOLIDES

L'obligation d'établissement et de publication de comptes consolidés pèse sur les sociétés commerciales qui contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises. Le contrôle exclusif peut résulter (article L.233-16 du code de commerce) : soit (i) de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise, soit (ii) de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, soit (iii) du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet.

Cependant, par dérogation aux dispositions de l'article L.233-16 du code de commerce, l'article L.233-17 du code de commerce prévoit que ces mêmes sociétés sont exemptées de comptes consolidés lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, pour deux des trois critères tels que définis à l'article R.233-16 du code de commerce :

- 24 millions d'euros pour le total de bilan,
- 48 millions d'euros pour le montant net du chiffre d'affaires,
- 250 pour le nombre moyen de salariés.

Du fait du dépassement depuis 2 exercices consécutifs d'au moins 2 des 3 seuils, la Société a eu l'obligation de présenter pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 des comptes consolidés.

Or, depuis le 1^{er} avril 2016, un changement majeur de périmètre s'est opéré : la Société ne détient plus qu'une filiale située en Chine : Aldebaran Robotics (Shanghai), Trading Co., Ltd, dont la dénomination sociale a changé en SoftBank Robotics China Co. Ltd.

Le code de commerce (art. L.233-17-1) prévoit une exemption d'établissement de comptes consolidés ainsi que d'un rapport de gestion du groupe lorsque la ou les entreprises contrôlées, individuellement ou collectivement, présentent « un intérêt négligeable par rapport à l'objectif défini à l'article L. 233-21 ».

Les chiffres ci-dessous correspondent donc aux données des comptes sociaux issues des comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2020, établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 44 659 K€, contre 37 883 K€ sur l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 16 064K€ contre 15 502 K€ au titre de l'exercice précédent, la variation s'explique principalement par :

- La production stockée et la production immobilisée ressortent à 8 374 K€, contre 12 574 K€ pour l'exercice précédent,
- Les subventions d'exploitation qui s'élèvent à 577 K€, contre 358 K€ au 31 mars 2019,
- Les reprises sur amortissements et sur provisions ainsi que les transferts de charges qui s'établissent à 827 K€ contre 2 095 K€ un an plus tôt.
- Les autres produits se montent à 767 K€ contre 475 K€ à la clôture de l'exercice fiscal 2019.

Les achats consommés de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements s'établissent à 18 094 K€ contre 17 249 K€ pour l'exercice clôturé le 31 mars 2019, le volume de robots vendus sur l'exercice étant supérieur à celui réalisé sur l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes diminuent de 8 054 K€, passant de 30 305 K€ au 31 mars 2019 à 22 251 K€ au 31 mars 2020. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des honoraires de SoftBank Robotics China Co., Ltd, et de la sous-traitance R&D.

La masse salariale (salaires et charges sociales) s'élève à 30 351 K€ au 31 mars 2020, en diminution de 742 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions s'élève à 14 608 K€ sur l'exercice, contre 9 084 K€ sur l'exercice 2018.

Il en ressort un résultat d'exploitation déficitaire de 32 064 K€ au 31 mars 2020 contre un résultat d'exploitation déficitaire de 36 270 K€ au 31 mars 2019.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 1 092 K€ contre une perte de 468 K€ sur l'exercice précédent essentiellement dû au coût de l'endettement.

Compte tenu de ces éléments, et après prise en compte d'une perte exceptionnelle de 6 303 K€ (contre une perte exceptionnelle de 769 K€ sur l'exercice précédent), et d'un crédit d'impôt recherche de 6 920 K€, le résultat net comptable de l'exercice se solde par une perte de 32 540 K€ contre une perte de 30 398 K€ au titre de l'exercice précédent.

Enfin, pour mémoire, par courrier du 26 septembre 2017, la Société a été notifiée d'un avis de vérification de comptabilité portant l'ensemble des déclarations fiscales sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2017 ainsi que sur les demandes de crédit d'impôts recherche afférent aux dépenses de recherche exposées au cours des années 2013, 2014, 2015 et 2016. A ce jour, un projet de redressement a été notifié mais est contesté.

2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

• Epidémie de Covid-19

Le développement de l'épidémie de covid-19 à l'échelle mondiale a nécessité une adaptation rapide de la Société. Pour mémoire, le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclare l'urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, elle qualifie le Covid-19 de pandémie.

La Société a alors mis en place une cellule de crise afin d'anticiper et traiter les difficultés rencontrées pendant cette période de crise sanitaire. Afin d'éviter la propagation de l'épidémie et assurer la sécurité de ses collaborateurs, la Société les a incités à télétravailler dès le 11 mars 2020. A compter du 17 mars, à la suite des annonces du Président de la République, la Société a choisi de fermer son établissement dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et a adapté son activité comme suit :

- d'une part, en mettant en place l'activité partielle pour certains de ses collaborateurs non-éligibles au télétravail (services Repair, repair logistics, stocks),
- d'autre part, en imposant le recours au télétravail pour tous les autres collaborateurs.

Le Gouvernement Français quant à lui a publié le 24/04/2020 la loi instaurant un état d'urgence sanitaire introduisant des restrictions ayant des conséquences importantes sur les déplacements et l'activité économique.

• Démission du Directeur Général de son contrat de travail

La Société ayant trouvé un remplaçant au poste de CTO HW, le Directeur Général a décidé de démissionner de son poste le 31 mars 2020 pour se consacrer uniquement à son mandat social.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

- Ajustement de la stratégie de la Société

Pour faire face aux conséquences provoquées par le ralentissement de l'activité économique en raison de l'épidémie de Covid-19, la Société, coordonnant sa stratégie avec celle adoptée par le groupe SoftBank Robotics, a décidé de :

- ⇒ recentrer son activité à court terme sur le projet « Plato » consistant à développer un serving robot (utilisations dans les restaurants et en réception) en lui allouant à son développement 65% des équipes R&D ;
- ⇒ renforcer son support à ses partenaires afin d'influer favorablement sur les ventes à court terme.

La Société a également décidé de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- ⇒ Réduction de la production des robots Pepper et Nao, le niveau de stock permettant de livrer les clients et d'assurer la continuité de l'activité ;
- ⇒ Contrôle strict sur ses dépenses :
 - Réduction du recours à la sous-traitance ;
 - Gel des dépenses de déplacement ;
 - Gel des embauches à compter du 1er mai et non-remplacement systématique des départs

- Epidémie de Covid-19

L'épidémie s'étant poursuivie au-delà du 31 mars 2020, la Société a prolongé l'application des mesures mises en place le 17 mars 2020. Elle suit attentivement le développement de l'épidémie et les consignes sanitaires du Gouvernement dans le cadre du déconfinement. Elle reprendra son activité normale lorsque les autorités le permettront et pour autant que la sécurité de ses collaborateurs puisse être assurée.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'objectif de la Société est de développer des robots à destination du B2B, B2A et du B2C. Pour cela, elle doit répondre à un défi majeur : concilier contraintes technologiques, fiabilité, sécurité et prix.

La Société investit dans plusieurs domaines : dans les projets collaboratifs pour lesquels elle a été sélectionnée, dans le développement de nouvelles versions de ses robots ainsi que dans sa propre activité de recherche et développement.

- Développement de nouvelles versions de nos robots

La Société s'est attachée à poursuivre les projets de l'exercice 2018, avec principalement la fin du développement et la mise sur le marché de la version 1.9 de Pepper ainsi que du système d'exploitation NAOQI 2.9.3 et 2.9.4.

Les travaux de recherche et de développement de la prochaine version de Pepper ont continué à travers les projets Pepper HNS ("Head, Neck, Screen"), JIRO et Mona Lisa.

- Projets de recherche à long terme

Certains projets de recherche à long terme ont continué d'avancer pendant l'exercice 2019. Il s'agit notamment des projets collaboratifs (comme par exemple le projet CrowdBot) ainsi que des projets de Recherche et Développement software et hardware.

Ces efforts de recherche se traduisent par une progression de 8 351 K€ du montant brut de frais de R&D immobilisés (immobilisations brutes et en-cours) à l'actif.

Les mentions relatives à la méthode de comptabilisation des frais de recherche et de développement figurent en annexe des comptes annuels.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 révèlent que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions du code de commerce, les associés seront consultés afin de décider de la continuation de la Société dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître la perte.

Le principe de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2020 est retenu compte tenu du soutien apporté par l'actionnaire majoritaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Conformément à sa nouvelle stratégie, la Société compte développer son serving robot et les technologies associées, notamment en terme de navigation. L'entreprise poursuit en parallèle ses efforts de R&D à moyen et long terme pour le développement de nouvelles technologies.

6. RESULTATS - AFFECTATION

• Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 32 539 824 euros.

Nous vous proposons également d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice en totalité au compte de « Report à nouveau débiteur ». Compte tenu de cette affectation, le report à nouveau débiteur de la Société s'élèvera à 141 954 671 euros.

• Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

7. DEPENSES NON DEDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU CGI)

Nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ne présentent pas de dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit code.

8. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

- Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 31 jours	32 à 61 jours	62 à 92 jours	92 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					92
Montant total des factures concernées (TTC)	107 K€	17 K€	25 K€	245 K€	395 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,27 %	0,04 %	0,06 %	0,61 %	0,98 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0 euro				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 30 et 45 jours fin de mois				

- Factures émises

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 31 jours	32 à 61 jours	62 à 92 jours	92 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					564
Montant total des factures concernées (TTC)	1 382 K€	50 K€	519 K€	989 K€	2 940 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3,09 %	0,11 %	1,16%	2,22%	6,58 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0 euro				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois				

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Liste des filiales et participations

Au 31 mars 2020, la Société détient 100% du capital de la société : SoftBank Robotics China Co., Ltd., société de droit chinois créée le 31 janvier 2012 précédemment dénommée Aldebaran Robotics (Shanghai) Trading Co., Ltd. (en profit de 1 837 792 CNY au 31 décembre 2019). Depuis le transfert d'activité intervenu en Août 2018, SoftBank Robotics China Co., Ltd. fournit des services de support aux ventes et d'industrialisation à SoftBank Robotics Europe.

- Sociétés contrôlées – actions d'autocontrôle

Néant.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous avons adressé au Commissaire aux Comptes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

Nous vous demandons d'approuver les termes de ces conventions visées à L. 227-10 du Code de Commerce qui font l'objet du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

11. MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le 27 juin 2018, la collectivité des Associés a renouvelé le mandat du Cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

12. COMPOSITION DU COMITE D'ORIENTATION

Le Comité d'Orientation est toujours composé des cinq membres suivants : M. Fumihide Tomizawa, M. Ipppei Mimura, M. Kazuo Nohara, M. Daï Sakata et M. Xavier Lachérade.

Nous vous invitons, après la lecture du présent rapport et des rapports du Commissaire aux Comptes, à nous faire connaître dès que possible et au plus tard le 15 juillet 2020 à 12h00 (heure de Paris) votre accord ou désaccord relativement aux résolutions qui vous sont proposées.

Votre réponse devra nous être adressée par lettre simple ou courrier électronique. Tout associé dont la réponse, tant par courrier postal que par courrier électronique, n'a pas été reçue au plus tard le 15 juillet 2020 à 12h00 (heure de Paris) ou qui omet de faire mention d'une indication de vote à propos d'une résolution donnée dans le délai ci-dessus indiqué sera considéré comme absent pour les besoins du calcul du quorum et de la majorité prévus à l'article 21.1.2 des statuts de la Société.

Nous sommes naturellement à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir relativement à ce qui précède.

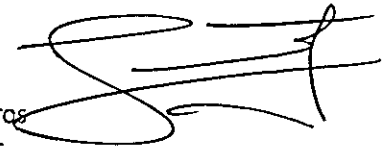
Paris, le 3 juillet 2020

Le Président



Certifié conforme à l'original
par le Directeur Général

SFTBANK ROBOTICS EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 74 048 231 euros
Siège social : 43 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris
483 185 807 RCS Paris
La « Société »



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
DU 15 JUILLET 2020

(dans le cadre de la consultation écrite du 15 juillet 2020, initiée par le Président le 3 juillet 2020)

L'an deux mille vingt,

Le quinze juillet,

Les associés de la société SoftBank Robotics Europe, société par actions simplifiée au capital de 74 048 231 euros, dont le siège social est situé 43 rue du colonel Pierre Avia 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 483 185 807 ont été consultés dans le cadre de la consultation écrite initiée par le Président le 3 juillet 2020 comme le prévoit l'article 21.2 des statuts de la Société.

Les associés ont reçu le 3 juillet 2020 par courrier électronique :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;
- le rapport du Président incluant le rapport de gestion ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions soumises au vote ;
- un formulaire de vote.

Les membres du Comité Social et Economique ont eu communication des comptes sociaux, du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ainsi que du texte des résolutions soumises au vote.

Le Commissaire aux comptes a eu communication des comptes, du rapport de gestion du Président, ainsi que du texte des résolutions soumises au vote.

Quatre associés ont répondu avant le 15 juillet 2020 à 12h (heure de Paris), représentant 73 882 831 actions sur un total de 74 048 231 actions, soit plus de 99% des actions composant le capital de la Société. Le quorum est donc atteint.

Les quatre associés se sont tous exprimés en faveur de chacune des cinq résolutions soumises à leur vote. Les bulletins de vote des associés qui se sont exprimés sont joints au présent procès-verbal.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2020

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils ont été présentés.

La collectivité des associés approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2020 qui s'élève à 32 539 824 euros en totalité au compte Report à Nouveau débiteur qui sera ainsi porté à la somme de 141 953 671 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

TROISIEME RESOLUTION

Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, la collectivité des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ne présentent pas de dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

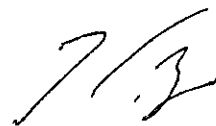
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

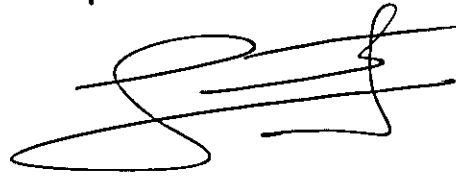
La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.



Fumihide Tomizawa
Président
SoftBank Robotics Europe

*Certifié conforme à l'original
par le Directeur Général*



SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

Société par Actions Simplifiée

43, rue du Colonel Pierre Avia

75015 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

SOFTBANK ROBOTICS EUROPE

Société par Actions Simplifiée

43, rue du Colonel Pierre Avia

75015 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

Aux Associés de la société SOFTBANK ROBOTICS EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFTBANK ROBOTICS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 2 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des frais de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations visées ci-dessus et à revoir les calculs effectués par la société. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que ces notes fournissaient une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, dans sa rubrique « Continuité d'exploitation », le principe de continuité d'exploitation est retenu compte tenu du soutien apporté par l'actionnaire jusqu'au 31 mars 2021. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné la situation de votre société au regard du principe de continuité de l'exploitation, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Comme indiqué dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, dans sa rubrique « Hypothèses clés et appréciations », les estimations effectuées par le management sont établies sur la base des informations disponibles et de la prise en compte de situations existantes à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations visées ci-dessus. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que ces notes fournissaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 2 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 juillet 2020

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Xavier LEFEVRE